

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 13 mai 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation2 p. (188r, 189v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 13 mai 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51209>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[13 mai 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin avertit Tisserant qu'il va partir pour Paris et qu'il descendra à l'hôtel Continental rue de Rivoli. Sur l'estimation du volume des ventes par la Société du Familistère de produits émaillés réclamée par le maire et le juge de paix de Guise.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)

Lieux cités [Rue de Rivoli, Paris](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Grâce 13 mai 1883

188

Mon cher ami,

Je pars pour Paris où je descendrai
Hôtel continental rue de Poitiers.

je ne vais retourner pas le pied arraché
par le maire. parce que je projeterai de mon voyage
à Paris pour en causer avec M. Peuillet.

Dans tous les cas, je dois vous dire que le ta-
bleau signé du maire me comprend que les ventes
totales faites chaque année de 1866 à 1876 comme
ventes générales. C'est la seule chose qui puisse
être négociée avec l'arrondissement d'une façon régulière,
attendu que l'arrondissement n'est qu'un accessoire de fabri-
cation qui se trouve dans le sein principal des
produits. Il faut donc, pour avoir le détail des
produits vinaires, apprendre une à une toutes les
factures des dix années écoulées, ce qui est un
travail considérable dont l'exécution est impo-
sante à justifier.

D'ailleurs un aperçue que je vous donne
vous permettrait de voir que cela ne serait pas
avantageable à ma cause. Quoique la vente des
produits ait baissé de 700 000 francs en l'an-
née 1878 - 79, il n'est pas moins vrai
que si ce tableau est juste, le chiffre des

M. Bissant.

produits émaillés n'avaient pas baissé. cela me pouvait être attribué qu'à la quantité de produits nouveaux que nous faisons sortir chaque année dans les produits émaillés.

J'en tire donc cette conclusion qu'il est inutile de faire un travail de déposition devant le juge et qui ne pourrait être vérifié ni par le maire, ni par le juge de paix.

J'ai bien reçus vos lettres des 7 et 9 et je vous en remercie.

Recevez mes meilleures amitiés

Dumontzay